



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service universel

Question écrite n° 123157

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le chèque emploi-service universel (CESU). Voilà plus d'un an que le CESU a été mis en place et pourtant nombre de nos concitoyens (particuliers et professionnels) ne connaissent pas ce dispositif. Le chèque-emploi service permet d'avoir recours, sans complication administrative et financière, aux services à la personne, tout en favorisant l'emploi dans ce secteur. Mais de nombreux concitoyens se sont vu proposer par des associations spécialisées une aide à domicile, en dehors du dispositif CESU. Ils n'ont pu dès lors profiter des avantages fiscaux du CESU et ont dû, en plus, faire face à des difficultés financières pour payer les charges de l'URSSAF. Il semblerait que le plan de communication mis en place par son ministère n'ait pas suffi pour faire connaître le CESU du grand public et susciter un engouement pour un dispositif très créateur d'emploi. Il le prie de bien vouloir lui faire un bilan de l'utilisation du CESU, un an après son lancement, et souhaiterait savoir s'il envisage de lancer un nouveau plan de communication sur les avantages des CESU.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123157

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie, finances et emploi

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4679